

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budgets annexes de l'eau potable, des parcs de stationnement.
Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012.**

Mesdames, Messieurs,

L'adoption du compte administratif au conseil municipal du 24 mai 2013, a fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,*
- si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des reports de crédits.*

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 et plus particulièrement le tome II, titre 3, chapitre 5 sur la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget principal),

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe des parcs de stationnement),

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 et plus particulièrement le titre 3, chapitre 5 concernant la détermination du résultat de la section de fonctionnement, prévoyant que l'autorité délibérante doit affecter ce résultat apparaissant au compte administratif à la clôture de l'exercice (budget annexe de l'eau potable),

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 4 juillet 2013

n° 3

page 2/3

BUDGET PRINCIPAL

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	4 878 727,84 €
--	-----------------------

Section d'investissement Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	290 252,55 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-2 464 728,00 €
Solde de la section d'investissement	-2 174 475,45 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 4 878 727,84 € selon la répartition suivante :

- en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068) pour un montant de 3 878 727,84 euros,
- en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement (article 002) pour un montant de 1 000 000 euros.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	407 910,80 €
---	---------------------

Section d'investissement Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 1 609 764,61 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-492 450,00 €
Solde de la section d'investissement	-2 102 214,61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 407 910,80 € en totalité en excédent de fonctionnement reporté à la section d'investissement (article 1068).

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 4 juillet 2013

n° 3

page 3/3

Ce résultat ne permet pas de couvrir la totalité du solde d'exécution de la section d'investissement. Les 1 694 303,81 € restant seront couverts par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

CONSIDERANT le résultat à la clôture de l'exercice 2012 de ce budget aux montants suivants :

Section de fonctionnement Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	13 541,22 €
Section d'investissement Résultat cumulé fin 2012 (comprenant le résultat de l'exercice 2012 et le résultat reporté des exercices antérieurs)	- 428 388,95 €
Solde des crédits reportés de 2012 à 2013	-125 600,00 €
Solde de la section d'investissement	-553 988,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 13 541,22 € en excédent de fonctionnement capitalisé à la section d'investissement (article 1068). Ce résultat ne permet pas de couvrir la totalité du solde d'exécution de la section d'investissement. Les 540 447,73 € restant seront couverts par des recettes nouvelles au budget supplémentaire (emprunts).

Pour : 26

Contre :

Abstentions : 8

(M. Michaud, Mme Daydet, Mme Aumon, M. Cibert, M Gratteau + 1 pouvoir, M. Monaury + 1 pouvoir)

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous préfecture, le 08/07/2013, n° 4996
Publié au siège de la mairie, le 09/07/2013

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER